



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, par son Maire, Monsieur Hugues BRUN, par convocation en date du 15 septembre 2025, s'est réuni, à la Mairie. La séance a été publique.

Date d'affichage de la convocation : 15 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Etaient présents : Mmes et Mrs BRUN Hugues, GENNETEAU, BRUN Etienne, TAPHANEL, MARIN Patrick, DESBOIS, MARIN Jean-Hervé, GUIGNON, GOUTARD, DUMAS

Etais absente excusée » : Mme DURAND

Etaient absents: Mmes DE ARAUJO, BERTRAND, VERAN, Mr JAMONEAU

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Madame GENNETEAU a été élue secrétaire de séance.

Il approuve à l'unanimité (9 votants) le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2025.

DELIB2025-39 – CCTOVAL : Modification des statuts

Il approuve à l'unanimité (9 votants) la modification des statuts de la CCTOVAL définissant l'intérêt communautaire des compétences dans une délibération.

DELIB2025-40 – CCTOVAL : Convention de Redevance Spéciale des ordures ménagères

Compte tenu de la modification du nombre de bacs pour la collecte des ordures ménagères du marché, du restaurant scolaire, de la Mairie et de la salle des fêtes, il approuve à l'unanimité (9 votants) la convention de Redevance Spéciale des Ordures ménagères de la CCTOVAL, pour un montant annuel de 2 074.00 €.

Arrivée de Monsieur GOUTARD Frédéric.

Travaux des bâtiments : restaurant scolaire

Mme GENNETEAU informe avoir mis en place un self au restaurant scolaire de l'école primaire dont les frais d'acquisition et d'installation représentent la somme de 4 765.56 € TTC.

DELIB2025-41 – Travaux des bâtiments : stade – installation de modulaires

En accord avec les deux associations de football de Savigné : FCPS et les vétérans, à l'unanimité (10 votants) il décide d'installer deux modulaires au stade d'une surface totale de 30 m², à proximité des

vestiaires afin de les aménager en club house provisoire et approuve le devis de l'entreprise Maigret Location pour un montant de 7 440.00 € TTC. Les travaux de raccordements aux réseaux seront présentés lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

DELIB2025-42 – Travaux des bâtiments – décision modificative n° 04

En raison des acquisition et travaux au restaurant scolaire et au stade, il approuve à l'unanimité (10 votants) la décision modificative n° 04 pour un montant total de 12 272.00 €.

DELIB2025-43 – Parc de jeux Espaces Magnolias : décision modification n° 05

Afin de clôturer les travaux d'aménagement des jeux à l'Espace Magnolias pour un montant total de 5 206.90 €, il accepte à l'unanimité (10 votants) la décision modificative n° 05 pour un montant de 510.00 €.

DELIB2025-44 – Minibus : modification des tarifs publicitaires

Il approuve à l'unanimité (10 votants) les tarifs des encarts publicitaires modifiés apposés sur le minibus.

DELIB2025-45 – Voirie : nomination d'un chemin à la Butte de Gemme

Compte tenu d'un projet de division parcellaire à la Butte de Gemme pour l'aménagement d'une habitation, il nomme à l'unanimité (10 votants) le chemin rural n° 14 : « Chemin du Haut de la Butte de Gemme ».

DELIB2025-46 – Finances : Demande de subvention Ecole de musique Cléré les Pins

Au vu du courrier de la CCTOVAL informant des difficultés financières de l'école de musique de Cléré les Pins, sollicitant une subvention supplémentaire d'un montant de 1 464.00 €, Monsieur le Maire précise que le coût par élève est fixé par l'association à 1 120.00 €, la commune a déjà versé la somme de 600 €, pour 5 élèves inscrits. Il refuse à l'unanimité (10 votants) d'attribuer une subvention supplémentaire.

DELIB2025-47 – Finances : Demande de subvention au Relais Sépia du Lathan

Il attribue à l'unanimité (10 votants) la somme de 411 € au Relais Sépia du Lathan au titre des résidents accueillis lors du second trimestre 2025.

DELIB2025-48 – Finances : Amicale des Sapeurs Pompiers

A l'occasion de la journée Portes Ouvertes du samedi 27 septembre 2025 pour les 20 ans du centre de secours du Lathan, il attribue à l'unanimité (10 votants) la somme de 200.00 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

DELIB2025-49 – Finances : créances admises en non-valeur

Vu l'état des créances admises en non-valeur d'un montant de 173.46 € transmis par la DGFIP de CHINON dont les poursuites demeurent sans effet, il accepte à l'unanimité (10 votants) de prendre en charge ces créances en sa totalité.

DELIB2025-50 – Finances : créances éteintes

Vu l'état des créances éteintes d'un montant de 1 330.39 € transmis par la DGFIP de CHINON pour clôture d'insuffisance d'actif et effacement de la dette lié à un surendettement, il accepte à l'unanimité (10 votants) de prendre en charge ces créances en sa totalité.

DELIB2025-51 – Actualisation du prix de vente de l'immeuble cadastré F960, 5 rue de la Croix Rouge

Compte tenu des visites du bien immobilier appartenant à la commune, 5 rue de la Croix Rouge, mis en vente et des retours des agences, il décide à l'unanimité (10 votants) d'actualiser le prix de vente du bien immobilier à 165 000.00 €, net vendeur.

DELIB2025-52 – Urbanisme : modification du PLU

Compte tenu des nombreuses contraintes environnementales actuelles au sein du PLU et plus particulièrement de la zone 1AUm, il convient de modifier le PLU pour ainsi réaliser ensuite le permis d'aménager et la procédure de lotissement. Il approuve à l'unanimité (10 votants) le devis du Cabinet AUDDICE d'un montant de 5 943.00 € pour la modification de cette zone uniquement.

DELIB2025-53 – SIEIL : travaux d'enfouissement des réseaux Avenue de l'Anjou, rue des CATM, rue des Remparts en 2026

Le SIEIL a pour projet d'inscrire au budget 2026 les travaux d'enfouissement des réseaux Avenue de l'Anjou, rue des CATM, rue des Remparts et Place de l'Eglise. Au vu de l'étude réalisée et du montant prévisionnel à charge de la commune pour un montant de 130 985.81 €, il engage à l'unanimité (10 votants) les travaux et les crédits au budget 2026.

DELIB2025-54 – Personnel : création d'un emploi permanent d'adjoint technique à raison de 31.58/35^{ème} aux fonctions d'ATSEM

Il accepte à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique aux fonctions d'ATSEM à l'école primaire, à raison de 31.58/35^{ème}, poste existant actuellement mais transformé en emploi permanent sous la forme d'un contrat à durée indéterminée.

DELIB2025-55 – Personnel : création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à raison de 5.20/35^{ème}

Compte tenu des aménagements réalisés au restaurant scolaire et de la mise en place d'un self, il décide à l'unanimité (10 votants) de créer un emploi non permanent d'adjoint technique, à raison de 5.20/35^{ème}, dont les fonctions sont les suivantes : aide au repas et surveillance des élèves dans la cour pendant la pause méridienne.

Questions diverses :

- Il prend connaissance des différentes animations et réunions suivantes :
 - Color Run : samedi 4 octobre
 - Repas des Aînés : dimanche 9 novembre
 - Ouverture d'un snack au Super U : jeudi 26 septembre
 - Visite au Musée en présence de Monsieur MARTEGOUTTE, Maire de Richelieu et de Monsieur LACHASSAGNE, président de l'association du Musée du Savignéen jeudi 23 octobre à 10 h 00.
- Prochaine séance du Conseil Municipal : mercredi 12 novembre à 19 h 00.

Le Maire,

Hugues BRUN

La Secrétaire de Séance,

Cécile GENNETEAU